



PARC-NATURE ET DALLE-PARC

Mémoire déposé par Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul
dans le cadre des consultations de l'OCPM
sur le réaménagement de la cour Turcot et la dalle-parc.

15 octobre 2018

Photo de couverture : Mobilisation pour le retour de la Dalle-Parc, 11 juin 2017

Crédits : Nahoé Tardif, Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul

Mise en contexte

Le 21 juin 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal annonçaient la création d'un parc-nature dans la cour Turcot auquel sera intégré la dalle-parc, un lien piétons et cyclistes nord-sud reliant Notre-Dame-de-Grâce à Ville-Émard/Côte St-Paul et à LaSalle au sud du Canal de Lachine. Cette annonce a été reçue favorablement par les acteurs des milieux concernés qui se sont largement mobilisés ces dernières années pour le projet de la dalle-parc afin de créer des liens entre les quartiers.

Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul (Concertation), un organisme sans but lucratif qui a pour mission de rassembler les différents acteurs du quartier qui désirent agir ensemble pour améliorer les conditions de vie des citoyens et contribuer au développement local de la communauté, a participé activement à la mobilisation entourant le projet Turcot depuis les tous débuts et plus récemment aux actions pour le retour de la dalle-parc.

Cette annonce représente une victoire pour les groupes qui ont fourni des efforts continus dans la mobilisation. Il importe toutefois de continuer à porter les préoccupations en ce qui concerne la qualité de vie des communautés qui subissent les contrecoups de la présence d'une infrastructure telle que l'échangeur Turcot. C'est pourquoi nous réitérons ces préoccupations dans le cadre de cette consultation de l'OCPM.

Les éléments contenus dans le présent mémoire se basent sur les connaissances acquises au fil des années de mobilisation dans ce dossier. Dans ce cas précis de l'opportunité de réaménagement de la cour Turcot en parc-nature et de création de la dalle-parc, les trois éléments que nous souhaitons mettre de l'avant sont : le verdissement massif, la création d'un lien utilitaire entre les quartiers et le potentiel de corridor vert que représente le projet.

Verdissement massif

Pour Concertation, l'aspect nature du réaménagement de la cour Turcot doit absolument primer. Tel que cela avait été souligné dans nos précédents mémoires déposés dans le cadre des consultations entourant le PDUES, une étude de Pro-Vert Sud-Ouest indique qu'étant donné le flux de véhicules généré par Turcot « nous devrions planter l'équivalent de 15 fois la superficie du parc Angrignon (Concertation 2016 et 2017). » Selon ces données, la superficie disponible pour le nouveau parc-nature n'est ainsi pas suffisante pour contrecarrer les émissions de GES induites par les 300 000 véhicules qui transitent quotidiennement par Turcot. Il faut donc que le projet profite de toutes les opportunités possibles pour la plantation d'arbres.

C'est un aspect qui a aussi été soulevé lors des ateliers créatifs. En effet, notre participation à ces ateliers nous a permis de constater que le souhait général est de créer un espace le plus naturel possible. Les participants étaient surpris de la distribution 75% - 25% dans la superficie pour les espaces naturels versus construits, espérant plutôt un parc consacré à la végétation et aux éléments naturels.

Ainsi, les zones de transition entre le parc, l'autoroute et la rue Notre-Dame devraient automatiquement être verdies par la plantation d'arbres qui agiraient comme barrière autant pour la pollution de l'air que le bruit et permettraient de créer un espace agréable dans le parc. Le parc lui-même devrait accueillir, autant que possible, des arbres. Les stationnements, terrains de sports ou terrains de jeux, n'auraient donc pas leur place dans ce nouveau parc-nature.

Un pont entre les quartiers

La dalle-parc est l'occasion de créer un lien entre les quartiers Notre-Dame-de-Grâce, Ville-Émard/Côte St-Paul et LaSalle. Afin qu'elle devienne une véritable option de transport actif utilitaire, elle doit répondre à certaines conditions. D'abord, il faut la concevoir de façon à ce qu'elle puisse accueillir autant les piétons que les cyclistes utilitaires ou de loisir et les autres usagers du transport actif. Par ailleurs, le tracé choisi doit être le plus court et direct possible.

Selon les esquisses fournies dans le document *Métamorphose de la cour Turcot*, il semble que les usagers devront sillonner le parc-nature en plus de se buter aux intersections avec les rues St-Patrick et Notre-Dame du côté de Ville-Émard/Côte St-Paul. En outre, l'accès à la nouvelle infrastructure semble devoir se faire par les rues Irwin et St-Patrick, deux rues qui ne sont pas aménagées de façon sécuritaire pour les cyclistes et les piétons et qui reçoivent un important

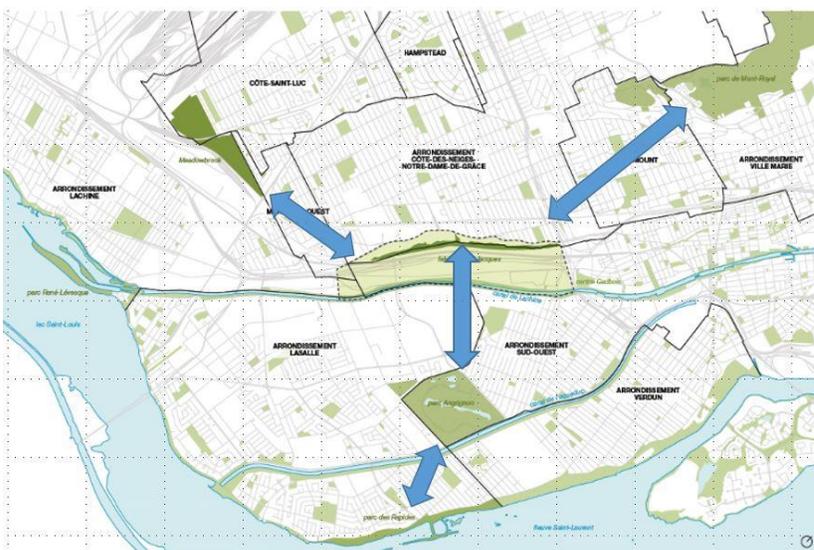
flux de véhicules dont de nombreux camions. De telles conditions ne favorisent certainement pas la reconnaissance de ce lien comme étant efficace.

Nous considérons qu'il est primordial de se donner l'occasion de créer non seulement une infrastructure « signature » comme entrée de ville pour Montréal, mais aussi une réelle option de transport actif qui s'inscrit plus largement dans un réseau cyclable cohérent. En plus de s'assurer de l'efficacité de ce lien, il est essentiel de l'arrimer aux autres projets en cours. Dans Ville-Émard/Côte-St-Paul nommons le lien fédérateur, annoncé dans le Plan de développement urbain, économique et social, et qui s'inscrit dans une révision plus globale du réseau cyclable du quartier.

Corridor vert

Le parc-nature se trouve dans l'éco-territoire de la Falaise St-Jacques et doit ainsi absolument permettre une connexion à la falaise se trouvant de l'autre côté de l'autoroute. À ce sujet, Concertation partage les préoccupations du collectif *Sauvons la falaise* et souhaite voir la Falaise protégée et laissée au naturel afin de favoriser la biodiversité dont elle bénéficie déjà. La Falaise est partie prenante du parc-nature et cela doit se concrétiser par le lien vert et actif que représente la dalle-parc. Ainsi, même si le rôle premier de la dalle-parc devrait être de créer un pont entre les quartiers, elle doit aussi prévoir des accès au parc autant du côté de la cour Turcot que de la Falaise St-Jacques.

Le transport en commun n'est pas à négliger non plus pour l'accès au parc et doit, lui aussi, être assuré de part et d'autres de l'autoroute. En effet, il n'est pas souhaitable que le parc ait à consacrer une superficie pour du stationnement car, tel que mentionné plus haut, le maximum de sa superficie doit être végétalisée, voire plantée d'arbres.



Ces mesures favoriseront la mise en relation de l'éco-territoire de la Falaise St-Jacques avec d'autres territoires verts et bleus à l'échelle de la Ville tels que les parcs Meadowbrook, du Mont-Royal, Angrignon, des rapides et le fleuve. Cela avait été mis de l'avant dans les mémoires précédents et est bien représenté visuellement par la carte ci-contre.

Territoires verts reliés par la dalle-parc. Source : CRE-Mtl

Conclusion

Le réaménagement de la cour Turcot en parc-nature est en soi une excellente nouvelle et Concertation salue cette initiative conjointe du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. À travers ce projet rehaussé qui se met en place, il ne faut toutefois pas perdre de vue les préoccupations portées par la communauté, principalement la mise en place de mesures de mitigation pour compenser la présence de l'autoroute et la création d'un lien nord-sud pour relier les quartiers.

Ainsi la plantation massive d'arbres afin de créer un poumon vert entre l'autoroute et les quartiers ainsi que l'intégration de la Falaise St-Jacques au projet sont essentielles, tout comme l'est le design de la dalle-parc afin qu'elle rejoigne le double objectif de créer un corridor vert permettant le mouvement de la biodiversité et un lien nord-sud pour le transport actif utilitaire. L'accès au parc devrait être pensé en priorité pour le transport actif et collectif.

Pour finir, Concertation croit que nous avons tous à gagner à ce qu'un dialogue constant soit entretenu avec les acteurs des milieux et ce, à chaque étape du processus. À cet effet, un comité de suivi, à l'image de ce qui se fait dans le cadre du PDUES pourrait être mis en place. Le projet de parc-nature est aussi l'occasion de revoir nos façons de faire afin de créer des projets à l'image des communautés.

Bibliographie

Arrondissement Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, *Plan de développement urbain, économique et social*, avril 2018.

Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, *Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur l'avenir des quartiers avoisinant Turcot*, 20 mai 2016.

Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, *Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur l'avenir des quartiers avoisinant Turcot*, juin 2017.

Ville de Montréal, Services des communications, *Métamorphose de la cour Turcot*, septembre 2017.